

REGLEMENT

LES COURSES

Le **Trail découverte / Canicross et Marche** de Grand Cognac tracé sur un circuit de 9.5 Km avec un D+ de 120 m.

Le **Trail découverte et Marche Nordique de Grand Cognac** tracé sur un circuit de 16.5 Km avec un D+ de 242 m.

Le **Trail court de Grand Cognac** tracé sur un circuit de 24 Km avec un D+ de 320 m.

Le départ et l'arrivée des trois parcours se situent à la place de la mairie de Julienne (16)

Les parcours seront tracés au sol (selon nécessité), ainsi qu'un fléchage et rubalise placés en hauteur tout le long des itinéraires.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTIONS SUR INTERNET VIA CHRONOM

Les courses sont ouvertes aux femmes et hommes, licenciés ou non, une autorisation parentale est obligatoire si moins de 18 ans pour le Trail découverte de 9,5 km. Pour le trail découverte **16.5 kms** et **Trail Court 24 kms**, ces deux courses sont **INTERDITES** aux cadets et moins.

CATEGORIES	TRANCHES D'AGES	DISTANCES MAXIMALES
Masters, Seniors, Espoirs	20 ans et +	Illimité
Juniors	U20 18-19 ans	25km
Cadets	U18 16-17 ans	15 km
Minimes	U16 14-15 ans	4,5 km
Benjamins -	U14 12-13 ans	3 km
Poussins	U12 10-11 ans	Voir Tableau Cross 1,5km

9.5 km Trail / CaniCross = 10.5 km effort ouvert à partir de la catégorie Cadet

18 km Trail = 19 km effort ouvert à partir de la catégorie Juniors

18 km Marche Nordique = 19 km effort ouvert à partir de la catégorie Juniors

24 km trail = 27 km effort ouvert à partir de la catégorie Juniors

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé **le Parcours de Prévention Santé** (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation **Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée « sauf pour les compétitions dont l'inscription a commencé avant le 1er avril 2024) »**

Tarif des inscriptions :

Trail découverte et Canicross 9,5 km : : 13€ / 15€ sur place

Trail découverte 18 km : : 16€ / 18€ sur place

Marche Nordique 18 km : : 16€ / 18€ sur place

Trail court 24 km : 20€ / 22€ sur place

Marche 9.5 km : 5€

Inscription en ligne sur le site www.chronom.org

En s'acquittant de son inscription, chaque compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte. L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit (hors annulation de l'évènement).

Collecte et vérification des justificatifs médicaux en amont de la remise des dossards en version digitale. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard. Tout dossier incomplet le jour de la course ne permettra pas le retrait du dossard.

Le 29 janvier 2026 sera la date limite des inscriptions en ligne.

MODIFICATION / ANNULATION

Le TRAIL DE GRAND COGNAC aura lieu par tous temps mais en cas d'évènement majeur (Tempête, intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter ou même d'annuler les épreuves.

HORAIRES

Le TRAIL DE GRAND COGNAC est organisé le dimanche **1 février 2026** comme suit :

- Le retrait des dossards, le samedi 31 janvier de 17h00 à 19h00 ainsi que le dimanche 1 février dès 7h45 sur le site de la mairie de Julienne 16200. Selon plan mis en place et communiqué en temps voulu.

Les départs et arrivées auront lieu à la mairie de Julienne.

- Départ du Trail court 24 Km prévu à 9h00
- Départ du Trail découverte 18 km prévu à 9h10
- Départ du Marche Nordique 18 km prévu à 9h15
- Départ Canicross 9.5 km prévu 9h45
- Départ du Trail découverte 9.5 Km prévu à 9h55
- Départ marche 9h55

Présence des concurrents au plus tard 15 mn avant le départ des courses dans le sas de départ pour : Rappel sur les consignes et informations utiles juste avant le départ de toutes les courses.

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tous les participants ont obligation de courir avec la puce à la cheville, sous peine de ne pas être classé. En cas de perte ou dégradation, il sera redevable de la somme de 20€. En cas d'abandon, il se chargera de la restituer à un personnel de l'organisation.

SECOURS

Un véhicule de secours avec une équipe de secouristes et un médecin seront basés dans la zone départ/arrivée.

BARRIÈRES HORAIRES

La limite horaire à l'arrivée sur toutes les courses est fixée à 13h00. Les compétiteurs arrivant en dehors de ce délai ne seront pas classés et mis hors course.

Des coureurs ouvriers et de fermeture de courses, assureront la sécurité et le contrôle pour les trois courses

Sur le 24 km 3 barrières horaires sont mises en place sur les bifurcations entre le 16 et 24km.

1^{ère} barrière à 6.5 km : 1h20 de course soit 10h20

2^{ème} barrière à 11.4 km : 2h10 de course soit 11h10

3^{ème} barrière à 16.8 km : 2h50 de course soit 11h50

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements exclusivement liquides seront prévus comme suit :

Les concurrents doivent être en possession de leur propre Eco Cup !!!

Ravitaillement commun pour le trail court 24km et 16km au 6^{ème} km et au 15^{ème} pour le parcours de 24km un supplémentaire au 21^{ème} km. Pour le 8.5km et la marche au 5^{ème} km

Le ravitaillement sauvage, par tous moyens et non prévu par l'organisation, **est interdit** (ex : VTT.. etc.)

A la fin de la course il sera remis un ravitaillement solide aux concurrents.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

(Possibilité de contrôle)

Afin de préserver la nature (faune et flore), les déchets sont à jeter dans les poubelles prévues à cet effet.

Il est interdit de quitter le parcours balisé sous peine de disqualification. Il est demandé aux coureurs de respecter le code de la route.

Les sens de circulation sur le site et les modalités sanitaires mises en place lors du retrait des dossards devront être scrupuleusement respectés.

ASSURANCES

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile et dégage son entière responsabilité pour tout incident, accident, dommage corporel ou matériel pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

RÉCOMPENSES

Sur les 3 courses : des récompenses seront prévues aux 3 premiers au classement scratch hommes et femmes.

Ainsi qu'au premier de chaque catégorie Hommes et Femmes comme suit :

Cadet/ Junior/Espoir/Sénior/M0-M3/M4-M7/M8-M10

Nous récompenserons les 3 premiers équipages sur le Canicross

DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation sur lesquelles il pourrait apparaître.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment. Il est conseillé de consulter régulièrement le site www.team-charentes-triathlon.fr , de nouvelles informations ou mises à jour pouvant intervenir.



RÈGLEMENT COURSE CANICROSS

1. LES CHIENS

- Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, âgés de 18 mois au moins le jour de l'épreuve de canicross et de canimarche.
- Ne sont pas admis les chiens de première catégorie (respect des lois en vigueur).
- **Tous les chiens participants à une course doivent être obligatoirement vaccinés contre la rage, le parvovirus, la maladie de Carré et la toux du chenil (virus bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin). Le vaccin de la rage n'étant légal que si l'est inscrit sur un passeport européen.**
- Tous les chiens doivent être vaccinés dans les 12 mois, sauf pour la rage qui selon le vaccin la validité est de 1 ou 3 ans, et dans tous les cas, au moins 21 jours avant la course dans le cas de primo-vaccination.
- Si le vétérinaire de course suspecte fortement une maladie contagieuse sur un chien présent sur le site de course, ce chien devra quitter les lieux immédiatement.
- Tous les chiens devront être identifiés (puce, tatouage).
- Il peut être demandé de réaliser un examen physique des chiens par un vétérinaire avant le départ de la course, pour que ceux-ci soient autorisés à courir.
- Ne seront pas admis à participer le jour de l'épreuve, sous contrôle vétérinaire :
 - Les chiens malades, affaiblis ou présentant un état physique incompatible à la discipline.
 - Les chiennes gestantes ou allaitantes.
 - Les chiens handicapés sauf autorisation du vétérinaire en fonction du handicap.

2. LES CONCURRENTS

- La pratique du sport canin unissant un seul chien et un humain dans un même effort est ouverte à toute personne, sans distinction de nationalité, ayant l'aptitude médicalement reconnue à l'effort physique.
- L'inscription des concurrents mineurs (en dessous de 18 ans) devra être cosignée par les parents ou les tuteurs. Par leur signature, ils reconnaissent qu'ils estiment que le concurrent mineur est capable de participer à la compétition.
- **D'une licence de canicross, d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ; D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée « sauf pour les compétitions dont l'inscription a commencé avant le 1er avril 2024) »**

Les enfants de moins de 18 ans peuvent effectuer toutes les disciplines s'ils ont, par écrit, l'autorisation de leurs représentants légaux. La course est ouverte à partir de la catégorie Cadet.

3. LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

- Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification (réf. CERFA no 50-4447 émanant du Ministère de l'agriculture et selon les directives du décret no 91-823 du 28/08/91 contrôlées et gérées par la Société Centrale Canine).
- Celui-ci est tenu de faire en sorte que l'animal lui appartenant soit en conformité avec la législation en vigueur en fonction de sa catégorie, et doit être en mesure de le justifier.
- Le compétiteur est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).
- Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

4. LE MATÉRIEL

- En canicross, l'usage de chaussures de cross (munies de pointes métalliques) est STRICTEMENT INTERDIT en toutes circonstances.
- La laisse ou longe avec amortisseur de 2 mètres maximum en extension est obligatoire. La mesure se fait au niveau de la taille du conducteur jusqu'à la base de la queue du chien.

- Le harnais du chien :

Ce harnais de traction devra être confortable afin de ne pas blesser l'animal. Il devra être adapté à sa morphologie, à savoir :

- Ne comprimer ni la cage thoracique ni la trachée
- Ne pas entraver le mouvement des épaules
- Sont proscrits tous les harnais de type travail et les harnais de type norvégien.

- L'organisation peut refuser un harnais conforme, s'il estime qu'il n'est pas adapté au chien (trop petit, abîmé...).

- Au choix le coureur devra également porter :

- Une ceinture abdominale d'une largeur de 7 cm minimum ou une ceinture sous-cutale (type baudrier) ou un cuissard avec ceinture intégrée.

Tout concurrent devra mettre son matériel en conformité avec les précédents paragraphes pour pouvoir prendre le départ.

5. LE COMPORTEMENT

- Tout sportif doit adopter, en toute circonstance, un comportement digne de l'éthique qu'il revendique. Ayant de surcroît connaissance de la réglementation propre à cette discipline, il se doit et

s'engage par le fait de son adhésion d'entretenir constamment un esprit sportif particulier, compte tenu de la responsabilité engagée vis-à-vis de l'espèce canine et du respect qui lui est dû.

- Tout concurrent est responsable du comportement de son chien sur le lieu de la course ou sur le parcours.

- Les participants veilleront à ramasser les déjections des chiens et autres détritiques dans les sacs poubelles mis à disposition par les organisateurs.

ANNEXE 2 ^⑨

Types de harnais autorisés en compétition (sous condition d'être bien adapté au chien)

Les harnais présentés ci dessous le sont à titre d'exemple, les marques et modèles sont libres. La liste est non exhaustive. Le juge de course reste le seul a pouvoir valider ou non un harnais qui, même si il est d'un type autorisé peut ne pas être validé car non adapté au chien (taille par exemple)

Harnais de type X Back ^⑨



Harnais de type courts de traction ^⑨



Autres types de harnais de traction ^⑨



Types de harnais interdits en compétition (et déconseillés pour la traction) ⑨

Harnais Norvégien et Anti traction (harnais avec bande horizontale sur le poitrail, bloquent les épaules et ne permettent pas une bonne répartition de la traction)



Harnais de balade : ⑨



⑨

Harnais à encolure élastique : ils se déforment sous la traction et viennent entraver le mouvement du chien.



⑩

Harnais à plastron : beaucoup trop couvrants, épaules non dégagées, souvent lourds et encombrants

